**Profitez d’une aide jusqu’à 4200€ pour réhabiliter votre installation d’assainissement autonome**



Sur votre commune, pour aider les propriétaires à rénover leur système d’assainissement non collectif se trouvant en non-conformité et présentant un risque sanitaire, **l’Agence de l’Eau Adour Garonne attribue une subvention forfaitaire de 4200 €, sans dépasser 80% du montant total des travaux.**

Les propriétaires éligibles à cette aide peuvent prétendre en plus à une aide de L’ANHA (Agence Nationale de l’habitat), aide conditionnée au revenu du foyer.

Pour bénéficier de cette subvention vous devez remplir à minima les conditions suivantes :

* L’installation existante date d’avant 1996
* Etre propriétaire depuis une date antérieure au 01/01/2011
* Etre propriétaire occupant
* L’habitation ne doit pas être située dans une zone future d’assainissement collectif

Les propriétaires intéressés, retireront à partir du 9 janvier 2017, un dossier de demande auprès du Syndicat des Eaux du Couserans, au Service d’Assainissement Non Collectif, qui coordonnera toutes les démarches avec l’Agence de L’Eau Adour Garonne. Pour l’année 2017 nous avons la possibilité de ne prendre que 30 dossiers sur l’ensemble du Syndicat. *Les 30 premiers dossiers complets seront retenus.*

**SYNDICAT DES EAUX DU COUSERANS - SPANC**

13, route de Toulouse 09 190 SAINT LIZIER (05.34.14.33.05 // ancp09@gmail.com)

Site internet : http://www.eauxducouserans.com

**Entretenez votre installation d’assainissement non collectif**

**avec une bonne qualité et un moindre coût**

Le Syndicat des Eaux du Couserans est à l’initiative d’une campagne de vidange une fois par an sur votre commune afin de promouvoir un entretien de qualité des ouvrages d’assainissement non collectif et d’assurer la pérennité des installations existantes. Cette campagne vous est proposée lors d’un envoi de votre facture d’eau. Nous vous proposons alors de vous regrouper en vous inscrivant en mairie à ce moment-là. A l’issue de la période d’inscription vous pourrez contacter les vidangeurs adhérents à la charte qualité signée auprès du Syndicat des Eaux du Couserans, afin d’obtenir un prix attractif qui pourra être ajusté en fonction du nombre d’installation.